

Initiatives ministérielles

La Loi concernant les océans, lorsqu'elle aura été adoptée, officialisera la souveraineté du Canada sur tous ses océans. Le projet de loi à l'étude s'appuie sur une entente internationale. Le projet de loi déclare que la souveraineté du Canada ne s'étend pas seulement à nos eaux intérieures, notre mer territoriale, nos zones de pêche et notre plateau continental, mais également à une nouvelle zone contiguë de 12 milles marins et à une zone économique exclusive de 200 milles marins.

Dans la zone contiguë, le Canada pourra faire appliquer officiellement ses lois financières ainsi que ses lois sur l'immigration, la santé et les douanes. Dans la zone économique exclusive, le Canada pourra officiellement réglementer l'exploration, l'exploitation, la sauvegarde et la gestion de toutes les ressources, et pas uniquement des ressources halieutiques.

Dans cette zone, qui couvre cinq millions de kilomètres carrés d'océans, les Canadiens assumeront la responsabilité de la recherche marine ainsi que de la protection et de la sauvegarde du milieu marin. Si c'était là le seul résultat du projet de loi, ce serait déjà un progrès majeur. Nous nous sommes battus longtemps pour faire reconnaître les droits océaniques du Canada.

Le projet de loi va encore plus loin. Il rationalise et renforce les responsabilités du gouvernement fédéral comme gardien des océans. Plus encore, il jette les bases législatives d'une nouvelle stratégie globale de gestion des océans faisant appel à la collaboration.

Le projet de loi change l'orientation de notre politique sur les océans, qui sera désormais basée sur le partenariat entre le gouvernement fédéral et tous ceux qui s'intéressent à l'avenir de nos océans, soit les provinces et les territoires, les localités, les pêcheurs, les entreprises et les environnementalistes. Nos océans sont un merveilleux cadeau que partagent tous les Canadiens, mais le partage ne s'arrête pas là. Il faut aussi partager les responsabilités à l'égard de ces océans et élaborer un plan commun pour en assurer le développement et la protection.

Le projet de loi prévoit l'élaboration et la mise en oeuvre d'une stratégie intégrée de gestion de nos océans et de leurs ressources fondée sur le principe du développement durable. Les objectifs visés sont la planification intégrée des activités océaniques, l'harmonisation des règlements et une meilleure protection des écosystèmes fondée sur une approche globale.

Pour atteindre ces objectifs, le ministre des Pêches et des Océans sera autorisé à conclure des accords avec d'autres gouvernements et organismes au Canada et à coordonner les efforts déployés dans l'ensemble du pays pour assurer le développement durable des océans.

La Loi sur les océans du Canada prévoit l'établissement de zones de protection marine, l'élaboration de lignes directrices relatives à la qualité de notre environnement marin et l'application de la législation environnementale canadienne actuelle à la nouvelle zone économique exclusive.

Lorsque le Parlement a repris ses travaux ce mois-ci, la vice-première ministre a présenté une mesure législative visant à établir le poste de commissaire à l'environnement et au développement durable, qui sera chargé de vérifier dans quelle mesure tous les ministères fédéraux atteignent les objectifs fixés en matière d'environnement. En présentant cette mesure législative, la vice-première ministre a invité tous les ministres à devenir des ministres responsables du développement durable et tous les ministères à élaborer des plans d'action pour la protection de l'environnement.

La Loi sur les océans du Canada présente le même message. Elle autorise le ministre des Pêches et des Océans à élaborer une stratégie de gestion des océans fondée sur le principe fondamental selon lequel les possibilités économiques qu'offrent nos océans sont inextricablement liées à la santé environnementale de ces océans.

Le ministre des Pêches et des Océans a dit qu'il agira de façon rapide et efficace, comme il le fait toujours. Il n'agira cependant pas seul. Il a besoin des conseils de tous les Canadiens pour élaborer une stratégie de gestion des océans qui allie les objectifs nationaux et les décisions régionales et qui établit des buts nationaux fondés sur la sagesse, les besoins et les désirs des populations locales.

• (1250)

Lorsque la Loi sur les océans du Canada aura été adoptée, le ministre sera en mesure de travailler avec tous les Canadiens afin de relever les grands défis qui nous attendent si nous voulons faire du Canada le leader mondial de la politique des océans au XXI^e siècle.

En créant le Conseil de conservation des pêches de l'Atlantique, le ministre a déjà prouvé que le gouvernement est disposé à suivre les conseils des experts de l'industrie, des milieux universitaires et du gouvernement au sujet des questions touchant les pêches. Nous savons tous que plusieurs têtes valent mieux qu'une et la nouvelle approche fondée sur le partenariat pour assurer la conservation des pêches en est la preuve.

Un débouché encore plus important s'offre maintenant à nous. Il consiste à étendre l'esprit de partenariat aux divers domaines de la politique océanographique, soit du développement du commerce à la gestion de l'environnement, d'une meilleure connaissance des sciences océanographiques à une action internationale plus poussée concernant les questions qui touchent l'ensemble des océans.

J'espère sincèrement que tous les députés s'uniront pour permettre au projet de loi de franchir rapidement les étapes du processus législatif et devenir loi. Ce projet de loi offre aux parlementaires une occasion de travailler ensemble dans l'intérêt de tous les Canadiens et de nos océans.

Le projet de loi confère au Canada d'importantes compétences dans le domaine océanographique. Il jette les bases d'un leadership fédéral solide et éclairé dans ce domaine et crée le cadre législatif nécessaire à l'élaboration d'une stratégie de gestion des océans moderne et très attendue. Le projet de loi crée ainsi les